

En 1958, 40.8 p. 100 des condamnés en étaient à leur première infraction, 10 p. 100 à leur seconde et 23.8 p. 100 à leur troisième ou plus. Le dossier judiciaire des autres condamnés (25.4 p. 100) n'a pas été communiqué.

7.—Personnes accusées d'actes criminels, issue des causes et récidive, 1957 et 1958

Détail	1957	1958	Détail	1957	1958
Accusations.....	35,458	38,415	Condamnations: Hommes.....	30,003	32,512
Acquittements.....	3,564	3,686	Femmes.....	1,762	2,034
Désaccords du jury.....	5	7	Première condamnation.....	14,070	14,091
Suspensions d'instances.....	69	128	Seconde condamnation.....	3,083	3,470
Accusations non fondées.....	18	11	Autres condamnations.....	6,557	8,209
Détention pour folie.....	37	37	Non déclarée.....	8,055	8,776

Sentences.—En 1958, 25.9 p. 100 des personnes déclarées coupables d'actes criminels ont été mises à l'amende, 34.0 p. 100 ont été emprisonnées sans substitution d'amende, 6.3 p. 100 ont été envoyées à une maison de correction et 8.3 p. 100 au pénitencier; 25.5 p. 100 ont obtenu un sursis et ont été mises en liberté surveillée ou non. Un repris de justice a été condamné à la détention préventive, huit personnes ont été condamnées à l'emprisonnement à vie et 16 ont été condamnées à la peine capitale. Les proportions en 1958 sont à peu près les mêmes que celles des quelques dernières années.

8.—Sentences imposées pour actes criminels, par province, 1958

Année et sentence	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
Substitution d'amende.....	210	37	389	289	1,467	3,130	479	1,157	581	1,181	14	8,934
Prison												
Moins d'un an.....	152	48	321	318	2,237	3,128	348	521	1,407	1,203	48	9,731
Un an et plus.....	39	3	15	46	290	530	118	103	397	458	2	2,001
Maison de correction.....	—	—	5	—	95	1,628	32	—	—	405	—	2,165
Pénitencier												
Deux à cinq ans.....	11	9	174	99	892	533	67	254	77	342	6	2,464
Cinq à dix ans.....	—	—	4	5	112	109	7	16	4	50	—	307
Dix à quatorze ans.....	—	—	1	—	40	29	—	2	—	8	—	80
Quatorze ans et plus.....	—	—	—	—	13	8	—	—	—	1	—	22
A perputé.....	—	—	1	—	4	2	—	1	—	—	—	8
Peine capitale.....	—	—	2	1	2	6	1	—	2	2	—	16
Sursis, sans surveillance....	162	37	139	231	1,800	1,002	397	286	149	285	5	4,403
Sursis, avec surveillance....	1	—	302	2	175	2,848	52	244	123	577	1	4,325
Total.....	575	134	1,353	991	7,127	12,953	1,501	2,584	2,740	4,512	76	34,546